



Affaires mondiales Canada – Informations à l'intention des étudiants internationaux

La Direction de l'éducation internationale d'Affaires mondiales Canada est heureuse de fournir les renseignements et les conseils suivants qui pourraient être utiles aux étudiants internationaux. Les ressources énumérées fournissent des renseignements sur les questions liées aux permis d'études, ainsi que sur les restrictions et les exemptions de voyage qui peuvent toucher les étudiants étrangers, et sur les programmes du gouvernement du Canada auxquels les étudiants internationaux peuvent être admissibles.

Nous encourageons les personnes à lire toutes les informations disponibles sur chaque site Web gouvernemental répertorié et à consulter régulièrement ces sites pour obtenir les dernières informations relatives à leur situation.

Le Canada apprécie profondément les étudiants internationaux qui ont choisi d'étudier au Canada et la contribution qu'ils apportent à nos établissements d'enseignement, à nos communautés et à notre pays. Bien que les circonstances actuelles soient difficiles, nous espérons que vous vous sentirez soutenu par vos établissements d'accueil canadiens et les communautés dans lesquelles vous vivez, que vous soyez un étudiant de première année, un futur diplômé, un étudiant d'échange ou un chercheur invité.

Les informations et les orientations du gouvernement du Canada présentées ci-dessous sont les plus récentes disponibles. Toutefois, en raison de l'évolution rapide de la situation, les informations fournies par les autorités compétentes du gouvernement du Canada peuvent changer ou être modifiées.

1. Statut d'immigration et voyages connexes

- Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC) a publié des informations détaillées sur les répercussions de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur [l'immigration, les réfugiés, la citoyenneté et les services de passeport](#). Vous trouverez de plus amples informations sur les liens suivants d'IRCC :
 - <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/coronavirus-covid19.html>
 - <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2020/03/le-canada-presente-des-exemptions-auxrestrictions-de-voyage-afin-de-protger-les-canadiens-et-dappuyer-leconomie.html>
- Les sites susmentionnés contiennent des informations, des questions et des réponses précises relatives, entre autres, à ce qui suit :
 - Visiteurs, travailleurs et étudiants étrangers
 - Admissibilité au permis de travail postdiplôme
 - Orientation dans les situations où le statut d'un étudiant a expiré, ou est sur le point d'expirer
 - Restrictions et exemptions de voyage
 - Détails sur les exemptions pour certains étudiants internationaux
 - Bureaux de l'IRCC et les centres de réception des demandes de visa
 - Biométrie



- Pour les étudiants internationaux en particulier :
 - Les étudiants internationaux qui restent au Canada peuvent demander le renouvellement de leur permis d'études et peuvent continuer à étudier et à travailler pendant le traitement de leur demande de renouvellement.
 - À l'heure actuelle, les étudiants internationaux qui détenaient un permis d'études valide accordé avant le 18 mars 2020 pourront se rendre au Canada.
 - Si un permis d'études a été délivré à un étudiant international le 18 mars 2020 ou après cette date, il n'est actuellement pas autorisé à se rendre au Canada.

2. Admissibilité aux prestations financées par le gouvernement du Canada

- Les étudiants internationaux qui répondent aux critères d'admissibilité établis pour le programme d'assurance-emploi (AE) ou le nouveau programme de Prestation canadienne d'urgence seront admissibles à ces mesures d'aide financière. Les étudiants internationaux qui se trouvent actuellement au Canada, qui ont travaillé le nombre d'heures minimum et qui satisfont au seuil de revenu minimum peuvent présenter une demande dans le cadre de ces programmes.
- Dans les prochains jours, le gouvernement du Canada fournira plus de détails sur la Prestation canadienne d'urgence, une mesure temporaire de soutien du revenu. Cette mesure vise les travailleurs au Canada dont les revenus provenant d'un emploi ou d'un travail indépendant ont été touchés par la pandémie de COVID-19. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la page Web suivante d'Emploi et Développement social Canada : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>.
- Le gouvernement du Canada travaille rapidement à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette nouvelle mesure. Le portail d'accès à la Prestation canadienne d'urgence sera disponible au début du mois d'avril. Les informations seront affichées sur le site Web suivant dès qu'elles seront disponibles : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/avis/coronavirus.html>.

3. Informations à l'intention des étudiants titulaires de bourses financées par le gouvernement du Canada

- Affaires mondiales Canada entretient des liens étroits avec les administrateurs de ses programmes de bourses d'études afin de déterminer les directives et le soutien dont ont besoin les bénéficiaires de bourses. Les personnes ayant des préoccupations doivent d'abord s'adresser à leur établissement d'accueil au Canada.
- Date limite de présentation des demandes de bourses internationales : AMC a prolongé de trois semaines les dates limites de tous les concours ouverts de bourses d'études. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site d'ÉduCanada.ca en cliquant [ici](#).
- Les étudiants internationaux qui se trouvent actuellement au Canada dans le cadre de l'un des programmes d'échange d'étudiants, y compris le volet d'accueil au Canada du Programme d'échanges universitaires Canada-Chine (PEUCC), ont la possibilité de retourner dans leur pays d'origine et de terminer leurs études en ligne (si leur établissement offre cette possibilité). Il n'y aura aucune pénalité pour ce faire. Si un étudiant souhaite se retirer complètement du programme, il recevra tout de même un montant proportionnel de la bourse.



- Pour rester au courant des renseignements les plus récents sur les bourses d'études financées par le gouvernement du Canada, veuillez vous abonner au [Fil de nouvelles RSS](#) d'ÉduCanada et consultez notre page Facebook [@EduCanada.Officiel](#).
- 4. Soins de santé, y compris la santé mentale**
- Les étudiants internationaux sont encouragés à prendre contact et à rester en communication avec leurs établissements d'accueil au Canada, en particulier le bureau des étudiants internationaux, et leurs fournisseurs de soins de santé afin d'obtenir des informations sur les mesures et les aides en vigueur actuellement pour les étudiants internationaux.
 - AMC communique régulièrement avec les associations canadiennes du secteur de l'éducation, qui représentent des établissements d'enseignement canadiens dans tout le pays. Nous croyons comprendre que les établissements canadiens fournissent de manière proactive un soutien psychologique et de santé mentale lié à la pandémie à leurs étudiants nationaux et internationaux.
 - Nous encourageons également les étudiants à consulter régulièrement les ressources municipales, provinciales et territoriales en matière de santé publique pour obtenir des informations sur les directives et les mesures d'aide qui s'appliquent à leurs communautés d'accueil.
- 5. Logement**
- Les étudiants internationaux vivant sur le campus sont encouragés à prendre contact et à rester en communication avec leur établissement d'accueil canadien, en particulier avec le bureau des étudiants internationaux, afin d'obtenir des informations sur les services de logement et les mesures d'aide en place actuellement à l'intention des étudiants internationaux.
 - Chaque établissement prend ses propres décisions en ce qui concerne les mesures de soutien et d'atténuation qu'elles offrent pour aider ses étudiants.
 - AMC communique régulièrement avec les associations canadiennes du secteur de l'éducation, qui représentent des établissements d'enseignement canadiens dans tout le pays. Nous croyons comprendre que la majorité des établissements d'enseignement canadiens gardent leurs dortoirs sur les campus ouverts pour les étudiants internationaux et les étudiants canadiens qui n'ont pas d'autre logement. Dans les cas où les logements sur les campus ne sont plus disponibles, les établissements travaillent en étroite collaboration avec les étudiants internationaux pour les aider à trouver un logement.